



Bulletin d'inscription – Inscription obligatoire

Groupe ENVOL, pour la participation de personnes majeures protégées

Mardi 20 novembre 2018 de 10h00 à 16h00

Au Centre Gérontologique Saint Thomas de Villeneuve

38 cours des Arts et Métiers - 13100 AIX EN PROVENCE - tel. : 04.42.17.11.11

A retourner **avant le 2 novembre 2018** à l'attention de **Belaïda Agoudjil**

Par courrier à : Uriopss – Groupe ENVOL – 54 rue Paradis – 13006 Marseille

Ou par mail à : b.agoudjil@uriopss-pacac.fr

Tél. : 04.96.11.02.30 – Fax : 04.96.11.02.39 -

Je suis intéressé(e) par le groupe de participation et souhaite participer à la réunion du 20 novembre

OUI (merci d'indiquer vos coordonnées ci-dessous)

NON

Je suis intéressé(e) par le groupe de participation mais ne suis pas disponible le 20 novembre

(En cochant oui, vous continuerez de recevoir toutes les informations concernant le groupe)

OUI

NON

Je ne suis pas intéressé(e) par le groupe de participation

OUI

NON

Je suis :

Une personne majeure protégée

Prénom, Nom :

Adresse email :

Téléphone :

Adresse postale :

Code Postal : Ville :

Repas : Normal Mixé Hypocalorique Autre (précisez) :

Nom du mandataire/référent : Tél. : Email :

Etablissement (ou service) qui m'accompagne :

Un accompagnateur (mandataire familial ou professionnel, autre)

Nom, Prénom :

Adresse Email : Téléphone :

Nom de la personne majeure protégée que vous accompagnez :

Attention : seuls les mandataires accompagnant des personnes majeures protégées peuvent participer à l'instance

Déplacement sur le lieu de réunion le 20 novembre 2018 :

Merci de bien vouloir cocher le mode de déplacement envisagé

Voiture personnelle

Train (préciser gare de départ) :

Accompagnement par tiers (famille, tuteur, etc.)

Autres (précisez) :

Accompagnement par un tiers (établissement)

Je suis intéressé pour faire du covoiturage : oui non

Je peux proposer un covoiturage : oui non

Si oui, nombre de places disponibles : ville de départ :

N'oubliez pas à prendre en compte les cartes de réduction (Zou, abonnements)

Tous les frais de déplacement seront remboursés sur production des justificatifs (remboursement indemnités kilométriques, billet de train etc.)